

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023

Convocation : 25/03/2023

Affichage liste délibérations : 04/04/2023

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 30 **SECRÉTAIRE :** Monsieur MERMOURI

L'an deux mille vingt trois, le trente et un mars à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Christiane CHARNAY ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Françoise DIOP ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE

Monsieur Benjamin ALLIGANT a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK

Monsieur Jonathan LONOCE a donné procuration à Madame Christiane CHARNAY

Monsieur Ali SEMARI a donné procuration à Madame Françoise DIOP

Madame Florence MERIDJI a donné procuration à Madame Dalila ALLALI

DEL20230331_24

**RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) -
RESTRUCTURATION DU CENTRE COMMERCIAL ET DE SERVICES DES VERNES, DU
CENTRE NAUTIQUE, DE LA SALLE GEORGES BRASSENS ; RÉNOVATION DES**

**VITRAUX DE L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS ; CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE
FREYDIÈRE/SIMONE VEIL**

RAPPORTEUR : Robert JOUVE

Lors des précédentes années budgétaires, le conseil municipal a voté des autorisations de programme et de crédit de paiement (AP/CP), selon les articles L 2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales, pour les cinq projets :

- Construction du groupe scolaire Freydière Simone Veil
- Rénovation des vitraux de l'église Saint-Nicolas
- Restructuration de la salle Georges Brassens
- Restructuration du centre commercial et de services des Vernes
- Restructuration du centre nautique.

Au vu des crédits de paiement réalisés et des aléas de chantier, il convient de réviser annuellement ces AP/CP et d'ajuster les crédits de paiement prévisionnels et au besoin de modifier les durées et le volume des crédits prévus.

Pour rappel, la répartition votée pour l'année 2022 était la suivante :

Libellé de l'AP/CP	AP	REALISE		PREVISIONNEL			
		CP 2018 à 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Groupe scolaire Freydière S. Veil	5 546 000	4 970 506	509 661	65 833			
Vitraux Eglise St Nicolas	443 000	98 773	60 211	142 008	142 008		
Salle G. Brassens	1 925 969	1 641 235	279 734	5000			
Centre com. des Vernes	5 500 000	92 026	245 059	1 480 000	1 880 000	1 380 000	422 915
Centre nautique	2 575 000	166 883	906 079	1 502 041			

La nouvelle répartition des crédits proposée à partir de l'exercice 2023 est la suivante :

Libellé de l'AP/CP	AP	REALISE		PREVISIONNEL			
		CP 2018 à 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Groupe scolaire Freydière S. Veil	5 546 000	5 480 167	27 152	38 681			
Vitraux Eglise St Nicolas	443 000	158 983	0	21 000	129 000	134 016	
Salle G. Brassens	1 920 969	1 920 969	0	clôture			
Centre com. des Vernes	5 500 000	337 085	273 324	1 277 000	1 600 000	1 600 000	412 591
Centre nautique	2 575 000	1 072 962	1 199 042	302 996			

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

33 VOIX POUR

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE Monsieur RIVA ; Madame BODARD

DÉCIDE

- DE CLOTURER l'AP relative à la restructuration de la salle Georges Brassens ;
- DE REVISER les AP relatives aux projets que sont la construction du groupe scolaire Freydière/Simone Veil, la rénovation des vitraux de l'église Saint-Nicolas, la restructuration du centre commercial et de services des Vernes, et la restructuration du centre nautique ;
- DE MAINTENIR les enveloppes votées des quatre projets révisés ci-dessus, tout en étalant les crédits de paiement, au besoin jusqu'à l'année 2026 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement prévus ;
- DE PRÉCISER que les crédits de paiement non mandatés sur l'année N seront automatiquement reportés sur les crédits de paiement de l'année N+1.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331_24-DE

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Azdine MERMOURI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.